Envoyé en préfecture le 04/10/2011 Reçu en préfécture le 04/10/2011 Affiché le 2011.04.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

----0-----

SEANCE ORDINAIRE DU 29 septembre 2011

-----0 ------

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Fourcès, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ETAIENT PRESENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MEZARD, Michel LABATUT, Jean-Yves GEISSER, Serge MARITAN, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUE, François BAQUE, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT,

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Francis DUPOUY, Mario SPAGNOLI, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPENA, Pierre DULONG, Bernard LEBE, Nicolas MELIET, Christian DUFFAU, Maurice ADON, Huguette CARLES, Jean-Louis DUBUC, Marie-José GOZE, Fabrice LACOMBE,

<u>ABSENTS</u>: Guy AUBERT, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Jean-Marie GILLOT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Jean-François ROUSSE,

INVITE EXCUSEE:

ONT DONNE PROCURATION:

SECRETAIRE: Wilfried LUSSAGNET.

OBJET: VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR EMMANUEL GACHITEGUY

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Monsieur Emmanuel GACHITEGUY, qui désire acheter le lot N° 3 cadastré section AY N°156p sur l'extension de la zone artisanale de Bellefille (cf. plan ci-joint), afin d'y développer son activité.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 15 décembre 2010 portant tarif sur l'extension de la zone artisanale de Bellefille, qui fixe un prix de vente du terrain de 15,00 € H.T. par m².

Monsieur le Président propose, afin d'éviter toute spéculation, que si l'acquéreur venait à revendre tout ou partie d'un terrain nu dans les dix ans suivant son acquisition à un prix supérieur à celui d'achat, la Communauté de Communes de la Ténarèze devra donner son accord sur cette cession.

Je vous prie de bien vouloir :

- Décider de la cession du lot N°3, dont la contenance sera déterminée en fonction des documents d'arpentage à venir, à Monsieur Emmanuel GACHITEGUY, ou à toute société se substituant à celui-ci, conformément aux tarifs définis par délibération du 15 décembre 2010, soit 15,00 € H.T. m²,
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures, et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération (et notamment le compromis de cession et l'acte authentique devant Notaire).

Le Conseil Communautaire,

Envoyé en préfecture le 04/10/2011
Reçu en préfécture le 04/10/2011
Affiché le

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président de séance et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de la cession du lot N°3, dont la contenance sera déterminée en fonction des documents d'arpentage à venir, à Monsieur Emmanuel GACHITEGUY, ou à toute société se substituant à celui-ci, conformément aux tarifs définis par délibération du 15 décembre 2010, soit 15,00 € H.T. m²,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures, et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération (et notamment le compromis de cession et l'acte authentique devant Notaire).

Pour extrait conforme le 30 septembre 2011.

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Conseiller Régional, Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE